

Obligation de servir pour les femmes

Il y a quelques jours, l'organisation faîtière des sociétés cantonales d'officiers a demandé l'introduction d'un service obligatoire pour les femmes afin d'atténuer les problèmes de personnel dans les forces armées et la protection civile. Par ailleurs, le Département fédéral de la défense étudie actuellement différentes idées de réforme du service obligatoire, qui imposeraient également des obligations plus importantes aux femmes ([développement du système d'obligation de servir](#)).

L'obligation de servir pour les femmes dans la protection civile avait déjà été discutée au Parlement, mais avait été rejetée par l'électorat dans les urnes. Quand cela a-t-il eu lieu?

- a. 1945
- b. 1957
- c. 1967
- d. 1975

La bonne réponse est **b**).

Lors de la [votation populaire du 3 mars 1957](#), l'article sur la protection civile, qui aurait introduit le service obligatoire pour les femmes, a convaincu la majorité des cantons, mais pas la majorité de l'électorat, alors encore exclusivement masculin (48,1 % de oui).

Dans la période précédant le vote, diverses organisations de femmes s'étaient prononcées contre l'introduction du service obligatoire ; alors privées du droit de vote et d'éligibilité, elles ne voulaient pas de nouveaux devoirs ([Bolliger 2010](#); [Mueller & Helfenstein 2021](#)).